



Syndicat **P**énitentiaire des **S**urveillant(e)s

et Surveillant(e)s Brigadiers



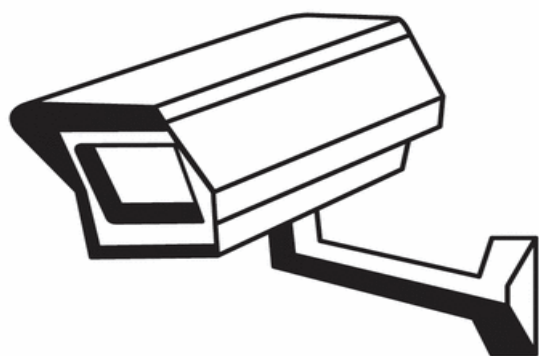
S.P.S C.P Lorient

Utilisation des caméras de vidéosurveillance ! Rappel des textes à la Direction...

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Circulaire du 15 juillet 2013 relative aux modalités de mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel de vidéoprotection installés au sein et aux abords des locaux et des établissements de l'administration pénitentiaire

NOR : JUSK1340026C



**ESPACE SOUS
VIDEOPROTECTION**

Dans un entretien avec la Directrice, ce mercredi 3 mars, sur le sujet de l'utilisation, de la vidéosurveillance au sein de l'établissement, que nous estimons illégitime...

La Directrice répond que les utilisations déviantes, des derniers jours ne sont pas acceptables et qu'elle ne cautionnera pas les pratiques utilisées.

Le SPS prend note de la position de la directrice, mais prévient également, **qu'il tiendra à disposition des agents la circulaire Ministérielle**, dès lors que l'utilisation de cet outil, pourrait être détournée de son origine sécuritaire.

S.P.S

**Indépendant, Autonome
et 100% Surveillant(e)s**